



22/2023

DECISION DU MAIRE

CHANGEMENT DE COUVERTURE ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES A LA SALLE POLYVALENTE : CONVENTION DE MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le code des marchés publics issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de Frossay de bénéficier d'une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux de changement de la couverture et la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente, sise 1 rue du Jaunais,

CONSIDERANT que la proposition de la société BUREAU COBATI, 23T l'Aubrais, 44118 LA CHEVROLIERE, SIRET n°485 365 720 00021, correspond au besoin de la commune,

DECIDE

DE CONCLURE le marché public de coordination en matière de sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux de changement de la couverture et la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente, sise 1 rue du Jaunais, pour un montant total de 2184€ HT.

Le Maire de Frossay et le comptable public assignataire de Pornic sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à FROSSAY,

Pour ampliation conforme au registre,

Le 6 novembre 2023

 **Le Maire,**
Sylvain SCHERER

Notifié ou affiché le :

La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification aux intéressés ou de sa publication :
- par un recours gracieux, à adresser à l'attention de M. le Maire ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes ;
- par la saisine de Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique en application de l'article L.2131-8 du Code général des collectivités territoriales

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20231106-D22-2023-DE
Date de télétransmission : 06/11/2023
Date de réception préfecture : 06/11/2023